

	Spécifications du produit	MISE À JOUR n°.				
		1	2	3	4	5
		Nombre total de pages : 3				

FLEUR MENSUEL

Fournisseur:	
Nom:	Ekokoza sro
Adresse:	Fryčovice 297, 73945, Fryčovice
Téléphone:	+420 605779993, eshop@ekokoza.cz
Personne de contact pour la communication lors de l'approbation des spécifications :	Hugo Capek
E-mail:	eshop@ekokoza.cz
Numéro d'urgence:	605779993

Nom:	Fleur de calendula avec calice, cs. Fleur de calendula avec incrustation, coupée.
Pays d'origine:	Egypte
Description (caractéristique du produit) :	Médicament composé de fragments de pétales de fleurs et d'involucre, de couleur orange-vert, d'arôme délicat, de goût amer
Ingrédients:	Vinaigrette séchée de Calenduls officinalis L.
Poids net:	12 kg
Type d'emballage, matériel d'emballage :	sac en papier double à fond croisé
Conditions de stockage:	conserver dans un endroit sec jusqu'à 25 °C humidité de l'air maximale 70%
Méthode d'utilisation :	Il facilite l'excrétion de la bile, soulage les spasmes, contre les inflammations
Durée de conservation minimale :	36 mois

Exigences sensorielles :	
Couleur:	fleur en forme de langue orange avec une incrustation de chou
Goût et odeur :	odeur indistincte, goût amer et amer

	Spécifications du produit	MISE À JOUR n°.				
		1	2	3	4	5
		Nombre total de pages : 3				

Exigences microbiologiques : selon ČL 2009, add. 2010 (pour les préparations versées avec de l'eau chaude)			
Indicateur surveillé	Valeur maximale requise	Fréquence de surveillance	
		Laboratoire externe	Laboratoire interne
Laboratoire externe au hasard			
TAMC (nombre total de bactéries aérobies)	max. 107 UFC/g(ml)		
TYMC (nombre total de levures et de moisissures)	max. 105 UFC/g(ml)	au hasard	
Salmonelle sp.	Nég. v 25 g	au hasard	
E. coli	max. 103 UFC/g(ml)	au hasard	

Exigences physiques et chimiques de propreté : selon ČL 2009			
Indicateur surveillé :	Valeur souhaitée	Fréquence de surveillance	
		Laboratoire externe	Laboratoire interne
Adjuvants étrangers : bractées, autres	maximum. 5,0 %	Chaque lot	
adjuvants étrangers	maximum. 2,0 %	Chaque lot	
Perte au séchage :	maximum. 12,0 %	Chaque lot	
Cendres totales :	maximum. 10,0 %	Chaque lot	
Teneur en flavonoïdes exprimée en hypéroside :	min. 0,4 %	Chaque lot	

- les produits répondent aux exigences de la loi n° 110/1997 Coll. sur les produits alimentaires et du tabac, tel que modifié; Règlement (CE) n° 1881/2006 de la Commission, version consolidée, fixant des limites maximales pour certaines substances contaminants dans les denrées alimentaires ; Règlement (CE) n° 1334/2008 Coll., relatif aux arômes et à certains ingrédients alimentaires ayant des propriétés aromatiques destinés à être utilisés dans les denrées alimentaires ou à leur surface ; Décret n° 225/2008 Coll., qui établit les exigences relatives aux compléments alimentaires et à l'enrichissement des aliments avec des compléments alimentaires.

Déclaration OGM

Ni la matière première ni ses composants ne contiennent d'organismes génétiquement modifiés.

Déclaration sur le traitement par radiothérapie ionisante :

Nous déclarons que la matière première ci-dessus n'est pas traitée par rayonnement ionisant.

Dans le cas où la matière première était traitée avec des rayonnements ionisants, cela serait indiqué dans la documentation accompagnant l'expédition et procédé conformément à la législation européenne applicable :

- 1) Directive 1999/2/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres des États concernant les aliments et ingrédients alimentaires traités aux rayonnements ionisants
- 2) Directive 1999/3/CE du Parlement européen et du Conseil établissant la liste communautaire aliments et composants alimentaires traités par rayonnement ionisant
- 3) Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil établissant des principes généraux et exigences de la législation alimentaire.

	Spécifications du produit	MISE À JOUR n°.				
		1	2	3	4	5
		Nombre total de pages : 3				

Informations sur la présence d'allergènes			
Ingrédients allergènes :	Le produit contient un composant allergène	Ingrédient allergène	Possibilité de contamination croisée
Céréales contenant du gluten et leurs produits (*) à l'exception du sirop de glucose et du dextrose à base de blé, maltodextrines de blé, sirop de glucose à base d'amidon d'orge et distillats de céréales	Oui		Oui
Crustacés et leurs produits	Oui		Oui
Oeufs et ovoproduits	Oui		Oui
Poissons et produits à base de poisson	Oui		Oui
Amandes d'arachides (cacahuètes) et produits à base de celles-ci	Oui		Oui
Soja (soja) et produits à base de soja	Oui		Oui
Lait et produits laitiers (y compris le lactose)	Oui		Oui
Fruits à coque séchés et leurs produits (**)	Oui		Oui
Céleri et ses produits à l'exception de l'huile de feuilles a graines de céleri et oléorésine de céleri	Oui		Oui
Moutarde et produits à base de moutarde, à l'exception de l'huile de moutarde et des huiles essentielles et oléorésines de graines de moutarde	Oui		Oui
Graines de sésame et leurs produits	Oui		Oui
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/l, exprimés en SO ₂	Oui		Oui
Lupin et ses produits	Oui		Oui
Mollusques et leurs produits	Oui		Oui

* céréales contenant du gluten - blé, seigle, orge, épeautre, avoine, kamut ou leurs hybrides variétés

** noix sèches - amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia et noix du Queensland

*** un composant allergène qui pourrait accidentellement pénétrer dans le produit à partir d'un autre produit fabriqué en raison d'une contamination croisée (Cross-contamination)

APPROBATION DES SPÉCIFICATIONS :

Nous déclarons que les informations fournies dans la spécification technique du produit sont vraies (correspondent à la réalité) et que le produit répond aux exigences de la législation applicable. Les clients seront informés de tout changement concernant la composition, l'emballage, la conception ou la technologie de production du produit avant sa livraison. Le fournisseur ne fournira pas de produits non conformes à cette spécification technique.